

Le 14 novembre 2021

Santé publique Sudbury et districts collabore avec Santé publique Ontario pour le suivi des personnes ayant eu des contacts étroits avec des cas de COVID-19. Santé publique Ontario n'adapte pas les directives aux enquêtes locales. Les directives locales sont établies selon la situation de chaque personne et l'évaluation du risque, après un suivi détaillé, et reposent sur plusieurs facteurs, comme le statut de vaccination, les cas d'infection malgré une vaccination complète et les variants préoccupants. Si vous recevez de l'information contradictoire sur votre isolement, veuillez suivre, dans la présente lettre.

Madame, Monsieur,

Objet : École secondaire Du Sacré Cœur – cohort de la 9^e année

Une personne qui est allée à École secondaire Du Sacré Cœur dans la cohorte de la 9^e année a obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 et votre enfant, élève ou membre du personnel a été identifié comme ayant pu avoir des contacts étroits avec elle.

Quelqu'un est considéré comme ayant eu des contacts étroits s'il risque fort d'avoir été exposé à une personne qui a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19. Santé publique Sudbury et districts a mené une enquête et a déterminé que la dernière exposition à risque élevé a eu lieu le 5 novembre.

Si l'enfant, l'élève ou le membre du personnel présente l'un ou l'autre des symptômes qui suivent ou si l'un ou l'autre d'entre eux se manifeste, il devrait passer un test dès que possible.

- Fièvre ou frissons (température de 37,8 degrés Celsius ou 100 degrés Fahrenheit)
- Toux ressemblant ou non à un aboiement
- Essoufflement
- Diminution ou perte du goût ou de l'odorat
- Nausées, vomissements ou diarrhée
- Fatigue
- Douleurs musculaires
- Maux de gorge
- Congestion ou écoulement nasal
- Douleur abdominale
- Maux de tête
- Conjonctivite
- Baisse ou perte de l'appétit

Sudbury

1300 rue Paris Street
Sudbury ON P3E 3A3
t: 705.522.9200
f: 705.522.5182

Elm Place

10 rue Elm Street
Unit / Unité 130
Sudbury ON P3C 5N3
t: 705.522.9200
f: 705.677.9611

Sudbury East / Sudbury-Est

1 rue King Street
Box / Boîte 58
St.-Charles ON P0M 2W0
t: 705.222.9201
f: 705.867.0474

Espanola

800 rue Centre Street
Unit / Unité 100 C
Espanola ON P5E 1J3
t: 705.222.9202
f: 705.869.5583

Île Manitoulin Island

6163 Highway / Route 542
Box / Boîte 87
Mindemoya ON P0P 1S0
t: 705.370.9200
f: 705.377.5580

Chapleau

34 rue Birch Street
Box / Boîte 485
Chapleau ON P0M 1K0
t: 705.860.9200
f: 705.864.0820

toll-free / sans frais

1.866.522.9200

phsd.ca

D'après l'enquête, Santé publique a conclu que la directive reposera sur le statut de vaccination d'une personne. Si la période d'isolement change ou est prolongée, vous recevrez un avis par lettre.

Veuillez examiner attentivement la directive destinée aux personnes **pleinement vaccinées** (ou ayant déjà obtenu un résultat positif) et celle visant les personnes **NON pleinement vaccinées** (ou dont le statut de vaccination est inconnu ou qui n'ont pas déjà obtenu un résultat positif). Appliquez le scénario qui vous concerne.

Personnes pleinement vaccinées (ou ayant déjà obtenu un résultat positif) : directive de Santé publique

Si l'enfant ou le membre du personnel n'est pas immunodéprimé et qu'il est **pleinement vacciné**¹ contre la COVID-19 ou a reçu un **résultat positif** au cours des 90 derniers jours², la présente section le concerne.

¹Une personne est **pleinement vaccinée** si, au moins 14 jours avant l'exposition à risque élevé, elle a reçu :

- la série complète de l'un des vaccins contre la COVID-19 autorisés par Santé Canada ou une combinaison quelconque de ces vaccins, ou
- une ou deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada, puis une dose d'un vaccin à base d'ARNm contre la COVID-19 qui l'est (autorisé par Santé Canada), ou
- trois doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada.

²Une personne est considérée comme **ayant déjà obtenu un résultat positif à un test de dépistage** si elle en a reçu un au cours des 90 derniers jours et qu'elle a été guérie de sa première infection.

Directive de Santé publique :

	Enfant ou le personnel présente des symptômes de la COVID-19 (énumérés précédemment)	Enfant ou le personnel a aucun symptôme de la COVID-19 (asymptomatiques)
Quand l'enfant ou le membre du personnel devrait-il passer un test?	Immédiatement. Les centres d'évaluation pour la COVID-19 sont indiqués ci-dessous.	Dès que possible. Les centres d'évaluation pour la COVID-19 sont indiqués ci-dessous.

	Enfant ou le personnel présente des symptômes de la COVID-19 (énumérés précédemment)	Enfant ou le personnel a aucun symptôme de la COVID-19 (asymptomatiques)
L'enfant ou le membre du personnel doit-il s'isoler?	Il doit immédiatement s'isoler en attendant le résultat du test. Si le résultat est négatif, il peut cesser de s'isoler, mais devrait demeurer chez lui jusqu'à ce qu'il ne fasse plus de fièvre et que les symptômes aient diminué depuis au moins 24 heures, ou 48 heures dans le cas des symptômes gastro-intestinaux (comme les vomissements et la diarrhée). Si le résultat est positif, Santé publique communiquera avec vous pour fournir d'autres renseignements.	Il n'a pas à s'isoler en attendant le résultat du test. Si le résultat est positif, il doit s'isoler pendant 10 jours à compter de celui où le test a eu lieu (l'échantillon a été prélevé). Santé publique communiquera avec vous pour fournir d'autres renseignements.
Quand l'enfant ou le membre du personnel peut-il retourner à l'école ou au travail?	S'il reçoit un résultat positif, Santé publique communiquera avec vous pour vous fournir d'autres renseignements sur le retour au travail ou à l'école. S'il reçoit un résultat négatif, il peut y retourner dès qu'il ne fait plus de fièvre et que les symptômes diminuent depuis au moins 24 heures, ou 48 heures dans le cas des symptômes gastro-intestinaux (comme les vomissements ou la diarrhée).	Immédiatement, sauf indication contraire de Santé publique. Communiquez avec votre école pour savoir à quel moment l'enseignement en personne reprendra pour le groupe ou la cohorte, le cas échéant.
Les membres du ménage doivent-ils s'isoler?	Les membres du ménage qui sont pleinement vaccinés¹ ou qui ont reçu un résultat positif au cours des 90 derniers² jours n'ont pas à s'isoler, sauf si des symptômes se manifestent. Les membres du ménage qui ne sont pas pleinement vaccinés³ et qui n'ont pas reçu de résultat positif au cours des 90 derniers jours⁴ : - doivent s'isoler en attendant le résultat du test; - doivent s'isoler si le résultat est positif; - peuvent cesser de s'isoler si le résultat est négatif.	Les membres du ménage n'ont pas à s'isoler, peu importe leur statut de vaccination ou qu'ils aient reçu un résultat positif, sauf si des symptômes se manifestent.

Personnes NON pleinement vaccinées (ou dont le statut de vaccination est inconnu ou qui n'ont pas déjà obtenu un résultat positif) : directive de Santé publique

Si l'enfant ou le membre du personnel est immunodéprimé ou n'est **PAS** pleinement vacciné³ ou n'a **pas reçu un résultat positif** au cours des 90 derniers jours⁴, la présente section le concerne.

³Une personne n'est **pas pleinement vaccinée** si, au moins 14 jours avant l'exposition à risque élevé, elle n'a **pas** reçu :

- la série complète de l'un des vaccins contre la COVID-19 autorisés par Santé Canada ou une combinaison quelconque de ces vaccins, ou
- une ou deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada, puis une dose d'un vaccin à base d'ARNm contre la COVID-19 qui l'est (autorisé par Santé Canada), ou
- trois doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada.

⁴Une personne n'est **pas** considérée comme **ayant déjà obtenu un résultat positif à un test de dépistage** si elle n'en a pas reçu un au cours des 90 derniers jours et qu'elle n'a pas été guérie de sa première infection.

Directive de Santé publique :

	Enfant ou le personnel présente des symptômes de la COVID-19 (énumérés précédemment)	Enfant ou le personnel a aucun symptôme de la COVID-19 (asymptomatiques)
Quand l'enfant ou le membre du personnel devrait-il passer un test?	Immédiatement. Les centres d'évaluation pour la COVID-19 sont énumérés ci-dessous.	Dès que possible. Les centres d'évaluation pour la COVID-19 sont indiqués ci-dessous.
L'enfant ou le membre du personnel doit-il s'isoler?	Il doit immédiatement s'isoler chez lui en attendant le résultat du test. S'il reçoit un résultat positif , Santé publique communiquera avec vous pour fournir d'autres renseignements. Si le résultat est négatif et qu'il demeure asymptomatique , il <u>doit continuer de s'isoler jusqu'au 15 novembre inclusivement.</u>	
Quand l'enfant ou le membre du personnel peut-il retourner à l'école ou au travail?	S'il reçoit un résultat positif , Santé publique communiquera avec vous pour vous fournir d'autres renseignements sur le retour au travail ou à l'école. S'il reçoit un résultat négatif et ne présente aucun symptôme nouveau ou qui s'aggrave, il peut y retourner le 16 novembre à condition de ne pas faire de fièvre et que les symptômes diminuent depuis au moins 24 heures, ou 48 heures dans le cas des symptômes gastro-intestinaux (comme les vomissements ou la diarrhée).	

	Enfant ou le personnel présente des symptômes de la COVID-19 (énumérés précédemment)	Enfant ou le personnel a aucun symptôme de la COVID-19 (asymptomatiques)
Les membres du ménage doivent-ils s'isoler?	Les membres du ménage qui sont pleinement vaccinés¹ ou qui ont reçu un résultat positif au cours des 90 derniers jours² n'ont pas à s'isoler, sauf si des symptômes se manifestent. Les membres du ménage qui ne sont pas pleinement vaccinés³ et qui n'ont pas reçu de résultat positif au cours des 90 derniers jours⁴ : - doivent s'isoler en attendant le résultat du test; - doivent s'isoler si le résultat est positif; - peuvent cesser de s'isoler si le résultat est négatif, mais devraient rester à la maison sauf pour des raisons essentielles (école, travail, garde d'enfants).	Les membres du ménage qui sont pleinement vaccinés¹ ou qui ont reçu un résultat positif au cours des 90 derniers jours² n'ont pas à s'isoler, sauf si des symptômes se manifestent. Les membres du ménage qui ne sont pas pleinement vaccinés³ et qui n'ont pas reçu de résultat positif au cours des 90 derniers jours⁴ devraient rester à la maison sauf pour des raisons essentielles (école, travail, garde d'enfants) si l'enfant est asymptomatique OU a reçu un résultat négatif.

La ressource [Comment prendre soin d'un enfant qui doit s'auto-isoler](#) de Santé publique Ontario fournit d'autres renseignements pour les personnes qui doivent s'isoler.

Si des symptômes de la COVID-19 qui sont nouveaux ou qui s'aggravent vous inquiètent, communiquez avec Télésanté Ontario au 1 866 797-0000 ou avec votre fournisseur de soins de santé.

Composez le 911 ou emmenez immédiatement votre enfant à l'hôpital le plus proche s'il présente l'un ou l'autre des symptômes suivants :

- Grave difficulté respiratoire (chaque respiration est difficile, il peut seulement parler par mots)
- Forte douleur à la poitrine (sensation constante de serrement ou d'écrasement)
- Sentiment de confusion ou d'incertitude quant à l'endroit où il se trouve
- Perte de connaissance

Il est possible de passer un test de dépistage de la COVID-19 aux endroits qui suivent. Un rendez-vous est exigé.

Centre d'évaluation d'Horizon Santé-Nord

- 705.671.7373, de 9 h à 17 h, sept jours sur sept
- Formulaire en ligne : [demande de rendez-vous au centre d'évaluation pour la COVID-19 \(hsnsudbury.ca\)](https://hsnsudbury.ca/demande-de-rendez-vous)

Centre d'évaluation du Manitoulin Health Centre

- Little Current : 705.368.2300, lundi, de 8 h 30 à 13 h, mardi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30

Noojmowin Teg Health Centre

- 705.368.2182, de 8 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi

Centre d'évaluation COVID d'Espanola et des environs

705.869.1420, poste 4500, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi

Centre d'évaluation de Chapleau

- 705.864.2568, de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Santé publique Sudbury et districts au 705-522-9200, poste 748

Santé publique Sudbury et districts

705.522.9200

1.866.522.9200

phsd.ca